



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.fr/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/communaute-economique-des-etats-de-4395>

Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest - CEDEAO Dialogue Ouest africain sur les infrastructures

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -
Date de mise en ligne : lundi 2 mars 2009

OIEau

L'Afrique de l'Ouest se caractérise par de très grands systèmes hydrologiques, qui prennent leurs sources dans les régions tropicales humides et coulent en apportant des volumes d'eau considérables dans des régions arides ou semi-arides.

Les ressources en eau transfrontalières y représentent 80 % des eaux de surface. Il en résulte une interdépendance sous-régionale très forte.

Les Organismes de Bassins Transfrontaliers fournissent un cadre pour la gestion des ressources en eau au-delà des frontières nationales.

Les projets de barrages et d'infrastructures d'irrigation concernent souvent plusieurs pays et peuvent être sources de conflits, mais ils peuvent contribuer à l'intégration régionale s'ils sont conduits dans un cadre de concertation.

La CEDEAO - Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest - est dotée d'un cadre permanent de coordination et de suivi de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Un Centre de Coordination des Ressources en Eau a été créé en 2004 afin de.

- fournir un appui aux bassins transfrontaliers,
- accompagner les processus GIRE dans ces bassins,
- faire avancer l'intégration régionale du secteur de l'eau.

Un projet développé actuellement avec l'OIEau vise à fournir aux organismes de bassin des outils de dialogue afin d'accompagner l'élaboration de leurs plans d'investissement dans un cadre de concertation.

Les experts de l'OIEau contribuent en particulier à :

- identifier les principaux ouvrages existants et en projet sur le territoire de la CEDEAO ;
- examiner les mécanismes de concertation mis en place au niveau des organismes de bassin ;
- analyser les processus de décision sur un échantillon d'ouvrages, déterminé avec les organismes de bassin et les Etats membres : Bui (Ghana) sur le bassin du fleuve Volta, Kandadji (Niger) sur le bassin du fleuve Niger et Manantali (Mali) sur le bassin du fleuve Sénégal ;
- formuler des recommandations sur les mécanismes de concertation, qui intègrent les travaux d'un Panel d'experts.

Cette prestation donnera lieu en 2010 à une deuxième phase d'accompagnement des ateliers de dialogue qui seront organisés dans chaque bassin.